

Le jeudi 14 septembre 2017

1. Ouverture de l'assemblée

19 :30

Madame Lapierre ajoute le point : adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2017)

2. Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2017

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Pascale Robert et appuyée par Pierre Morin

3. Choix d'un président d'assemblée (proposition de la direction)

Madame Josée Lapierre se propose comme présidente d'assemblée. Elle est nommée à l'unanimité

4. Choix d'un secrétaire (proposition de la direction)

Madame Josée Lapierre propose Madame Natalie Gilbert comme secrétaire. Elle est nommée à l'unanimité.

5. Choix de 4 scrutateurs (ces personnes ne peuvent pas être candidats)

- Mme Frédérique Reynaud
- M. Pierre Morin
- Mme Julie Paquin
- M. Yves DeGrasse

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de septembre 2016

L'adoption du procès-verbal du 15 septembre 2016 est proposée par Madame Caroline Brault et appuyée par Madame Marie-Andrée Brault.

7. Bilan annuel (M. Yves DeGrasse, président du conseil d'établissement 2017-18)

Mme Lapierre fait la lecture de la présentation du bilan et indique que M.DeGrasse est présent pour répondre aux questions

Les corrections suivantes sont faites au bilan 16-17:

Mme Pascale Robert est vice-présidente

Mme Anne-Marie Turmel est représentante du CRPRS

Le jeudi 14 septembre 2017

M. Bruno Mellet est représentant substitut au CRPRS

8. Élection de 3 membres parents au CÉ (*acclamation ou vote secret*)

Mme Lapierre explique les modalités de l'élection

Mise en candidature :

- Mme Robert #1
- Mme Marie-France Pinault #2
- Benoit Auclair #3

9. Possibilité d'élection d'un maximum de 7 membres substitués

Mme Lacasse

Mme Létourneau

Mme Caroline Brault

M. Antoine Foulon

M. Xicluna

Mme Iris Bouziani

10. Élection d'un(e) délégué(e) au comité régional de parents du regroupement sud (CRPRS) et d'un(e) substitut(ne peut pas être un des substitués élus au CÉ)

Malgré plusieurs interventions d'anciens représentants et de la direction, personne ne s'est présenté à ce poste.

11. Décision quant la formation d'un organisme de participation de parents (OPP) et élection des membres.

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour la formation d'un OPP.

- **Présentation des réalisations de l'Organisme de participation des parents (L'OPP):**
Madame Tereska Gesing présente différentes réalisations de l'OPP 16-17 et invite les parents à s'inscrire
- **Élection des membres de L'OPP :**
Les parents qui s'inscrivent sont élus à l'unanimité pour faire partie de l'OPP.
- **Levée de l'assemblée :** 19 h 57